

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ET LA COHESION A
TRAVERS LE VILLAGE RURAL INTEGRE DE MAYENGO**

RAPPORT FINAL DE LA COMPOSANTE ENVIRONNEMENT

Janvier 2020

O. INTRODUCTION

Au mois de juin 2019, l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) a signé une lettre d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la mise en œuvre du volet environnement du Projet d'Appui à la Résilience et la Cohésion sociale à travers le Village Rural Intégré de Mayengo conformément au Plan d'Action pour la mise en œuvre du Plan d'Action signé entre le PNUD et le Gouvernement du Burundi.

Dans cette lettre d'accord, l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement a endossé toute la responsabilité pour la mise en œuvre de toutes les activités relatives aux aspects de l'environnement du projet.

Les activités couvertes par cet accord concernent :

- L'appui aux initiatives de reboisement,
- La mise en place des technologies innovantes pour la gestion des déchets,
- La fabrication des foyers améliorés.

L'objectif du projet est d'améliorer l'accès des déplacés internes (femmes, hommes, filles et garçons) de Mayengo et les communautés affectées par le déplacement à un environnement sûr (y compris les ressources naturelles en eau), à des logements salubres, à des services sociaux de base et à des services sociaux de base.

Les déplacés concernés par le projet sont les victimes de Nyaruhongoka qui ont été installés dans le Village de Mayengo, dans la Commune de Rumonge.

Le Village Rural de Mayengo est inséré entre trois Aires Protégées du Burundi à savoir la Réserve Naturelle de Kirwena, la Réserve Naturelle Forestière de Vyanda et la Chantier de Forestier de Vyanda. La présence de ce déplacés impact négativement sur les trois Aires Protégées par les activités des déplacés par la recherche du bois pour la cuisson des aliments et la recherche des terres pour l'agriculture.

I. LES ACTIVITES DU PROJET

Pour la mise en œuvre du projet, l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement a exécuté es activités suivantes :

I.1. Appui aux initiatives de reboisement

Cette activité vise l'augmentation de la couverture végétale. Cette activité est motivée par la cause du déplacement des villageois, c'est-à-dire les effets du changement climatique mais aussi par l'augmentation de la couverture végétale pour remplacer les arbres qui seront impactés par la présence des villageois qui ont besoin des produits des arbres dans leur vie de tous les jours.

Pour la réalisation de cette activité, l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement a produit en pépinières 400 000 plants réparties en quatre espèces : *Maesopsis eminii*, *Grevillea robusta*, *Cedrella serulata* et *Cassia siamea*. L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement a privilégié ces espèces qui sont des espèces agroforestières car l'exiguïté des terres ne permettent pas d'avoir un bloc de plusieurs hectares pour installer un boisement. Une partie des plants sera installée dans le Village Rural Vert de Mayengo pour son la création d'un microclimat propice, une autre dans la réhabilitation des espaces dégradés dans les Aires Protégées environnantes soit par les villageois soit par la pression des populations riveraines et la dernière partie a été distribuée aux populations de la région dans l'ultime optique d'augmenter la couverture végétale.

I.2. Appui à la mise en place de technologies innovantes pour la gestion des déchets.

Cette activité s'inscrit dans la logique de permettre aux villageois de Mayengo et des riverains d'avoir un milieu de vie sûr et sain mais aussi de protéger les ressources en eau de la région qui pourraient être polluée suite à la nappe phréatique qui est proche. La concentration des populations dans un petit espace conduit à la production des déchets difficiles à gérer si on ne dispose pas d'infrastructures adéquates. La grande partie des déchets produits dans le village sont des déchets solides organiques et le choix adopté par l'OBPE eu égard aux besoins des villageois a été le compostage qui pourrait impacter positivement la vie des villageois par l'assainissement du milieu mais aussi par l'augmentation de la production de leur petit potager en leur fournissant de l'engrais organique.

I.3. Appui a la fabrication des foyers améliorés.

L'activité renforce la première dans le sens ou elle évite aux villageois de continuer à exercer une pression sur les ressources naturelles en réduisant le bois utilisé dans la cuisson de leurs

aliments. Les foyers améliorés étant une alternative accessible facilement par rapport au coût d'acquisition et dans les conditions actuelles des villageois de Mayengo.

II. Les résultats de l'intervention de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

II.1. La production de 400 000 plants agro forestières

Pour les activités d'appui au reboisement, l'OBPE a privilégié l'agro foresterie par faute d'avoir des blocs pour pouvoir effectuer un reboisement en plein. Le choix des plants a aussi été motivé par le caractère de pression exercée par les villageois sur les ressources naturelles de la région c'est-à-dire l'agression des Aires Protégées de la région. La réhabilitation des milieux dégradés dans les Aires Protégées ne pouvant être opérée que par des essences autochtones, donc les plants produits comprennent le *Maesopsis eminii* qui a été utilisé dans la réhabilitation de la Reserve Naturelle Forestière de Kirwena et de la Reserve Naturelle Forestière de Vyanda dans leurs espaces dégradés ou accaparés illégalement.

Cette intervention visait l'augmentation de la couverture végétale. Si on suppose que le reboisement a été effectué en plein, les plants produits couvriraient environ 3000 ha mais le reboisement en plein aura seulement concerné 120 ha de la Reserve Naturelle Forestière de Vyanda, 50 ha dans la Reserve Naturelle Forestière de Kirwena. Une partie des plants constituée des essences agroforestières : *Cassia siamea*, *Grevillea robusta* et *Cedrella serulata* ont été distribuées aux populations riveraines de Mayengo, aux écoles et aux églises des environs.

II.1.1. La réalisation des travaux

La conduite de la pépinière a été conduite de façon à intégrer en premier lieu les villageois de Mayengo dans le souci de leur procurer du travail pour alléger leur pauvreté mais surtout les femmes qui ont été beaucoup plus privilégiées.

Le début des travaux d'aménagement de la pépinière ayant accusé un petit retard, l'OBPE a décidé d'intensifier les travaux en employant une main d'œuvre abondante surtout dans le remplissage des sachets, dans les travaux d'entretien de la pépinière et d'arrosage des plants.

II.1.3. Synthèses

| No | Nombre de plants | Utilisation |
|--------------|------------------|---|
| 1 | 3019 | Création microclimat dans le village de Mayengo |
| 2 | 235 550 | Distribution aux ménages riveraines |
| 3 | 164 532 | Réhabilitation de la Reserve de Vyanda |
| 4 | 8 888 | Réhabilitation de la Reserve de Kirwena |
| Total | 412 989 | |

Les 12 989 plants qui dépassent aux prévisions sont dus au fait que l'OBPE a produit un nombre supérieur aux prévisions pour pouvoir se prévenir contre les pertes potentielles en pépinières.

II.2. La mise en place des infrastructures de gestion des déchets.

Comme il a été dit ci-haut, l'OBPE a opté pour le compostage des déchets organiques qui offrait une opportunité d'assainissement mais aussi d'accroissement de la production dans les potagers des villageois. Ainsi un centre de compostage en quatre temps a été aménagé dans le village de Mayengo.

II.2.1 Fonctionnement du centre de compostage

Le centre de compostage fonctionne en quatre temps, c'est à dire que les déchets transitent dans quatre compartiments avant de devenir un compost directement utilisable dans les potagers des villageois. L'OBPE a disposé sur les six axes transversaux du village 6 bacs en plastique de 660 l chacun pour la collecte des déchets solides biodégradables, 6 bacs de 210 l pour la collecte des déchets non biodégradables et de petits engins (brouettes) pour le déplacement des bacs remplis ont été confectionnés pour rendre la tâche plus facile aux villageois et éviter que les déchets ne soient laissés au lieu de leur collecte à partir des ménages.

Une formation sur la gestion des déchets a été préalablement donnée aux villageois composés à 80% par les femmes car ce sont elles qui sont à la base des activités à la base de la production des déchets, au total 60 individus représentant les villageois ont été formés.

II.3. Fabrication des foyers améliorés

Eu égard aux conditions de vie des villageois de Mayengo et des populations riveraines, le choix du type de foyer amélioré à fabriquer a été porté sur le foyer amélioré à bois dont l'utilisation est accessible à faible coût. Notons que le Village de Mayengo compte 172 ménages, l'OBPE a fait fabriquer 400 foyers améliorés à distribuer aux ménages à raison de deux foyers par ménage et le reste des foyers a été distribué aux ménages des riverains pour favoriser de plus en plus l'intégration du Village de Mayengo. Les foyers améliorés ayant une durée de vie limitée dans le temps, L'OBPE a formé les villageois mais aussi quelques riverains respectivement 10-5 individus (dont 11 femmes et 4 hommes) sur les techniques de fabrication de ces foyers améliorés dans l'optique de la pérennisation de l'utilisation des foyers améliorés et de préserver les ressources naturelles.

III. La consommation budgétaire

Le budget alloué par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la réalisation des activités était de 153 731 841 Francs Burundais qui devraient être déboursés en deux tranches respectivement 108 593 278 et 45 138 563 Francs Burundais pour la période de juin à septembre pour la première tranche et octobre-décembre pour la deuxième tranche.

Pour des raisons techniques le début des travaux a accusé un retard qui a eu des répercussions sur la durée de réalisation des activités du projet et l'OBPE n'a pas pu bénéficier de la totalité de la seconde tranche avant la clôture de l'année bien que toutes les activités étaient à engager et ont été clôturées au début du mois de janvier 2020.

III.1. Synthèse de la consommation budgétaire

| Rubrique | Contenu | Montants | Montant déboursé | Montant dû |
|-----------|---|------------|------------------|------------|
| Tranche 1 | Visites de prospection | 1 819 134 | 819 134 | 0 |
| | Aménagement des plates-bandes | 2 727 400 | 2 727 400 | 0 |
| | Production des plants | 43 802 051 | 43 802 051 | 0 |
| | Formation des villageois sur la gestion des déchets | 2 491 026 | 2 491 026 | 0 |
| | Infrastructures de gestion des déchets | 35 456 207 | 35 456 207 | 0 |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------|--------------------|-------------------|
| | Formation des villageois et de riverains sur la fabrication des foyers améliorés | 2 727 401 | 2 727 401 | 0 |
| | Formations des villageois et riverains sur les impacts positifs de l'utilisation des foyers améliorés | 4 909 321 | 4 909 321 | 0 |
| | Frais de coordination | 7 556 505 | 7 556 505 | 0 |
| Total | | 101 489 045 | 101 489 045 | 0 |
| | Frais de gestion (7%) | 7 104 233 | 7 104 233 | 0 |
| Total 1 | | 108 593 278 | 108 593 278 | 0 |
| Tranche 2 | Formation des villageois sur la gestion des déchets | 2 491 026 | 0 | 2 491 026 |
| | Mise en place des comités communautaires de gestion | 909 131 | 0 | 909 131 |
| | Achat et collecte des matières premières | 15 152 800 | 5 737 500 | 9 415 300 |
| | Mise en place des foyers améliorés dans les ménages | 3 602 800 | 1 040 000 | 2 562 800 |
| | Plantation | 7 018 510 | 612 500 | 6 406 010 |
| | Fabrication des poussettes (brouettes) | 5 454 801 | 3 030 000 | 2 424 801 |
| | Frais de coordination | 7 556 505 | 5 400 000 | 2 156 505 |
| Total | | 42 185 573 | 15 820 000 | 26 365 573 |
| | Frais de gestion (7%) | 2 952 990 | 1 107 400 | 1 845 590 |
| Total 2 | | 45 138 563 | 16 927 400 | 28 211 163 |

IV. Conclusion

Toutes les activités prévues dans le cadre du projet ont été réalisées et le budget y relatif a été déjà engagée par l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) qui attend le décaissement de la dernière avance pour régler toutes les créances. L'exécution du projet a permis à l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement d'être renforcé en capacité et de bien cerner les procédures, surtout financières, du Programme des Nations Unies pour le Développement pour une meilleur collaboration ultérieure.